

INTERNATIONAL CIVIL  
AVIATION ORGANIZATION

ORGANIZACIÓN DE AVIACIÓN  
CIVIL INTERNACIONAL



ORGANISATION DE L'AVIATION  
CIVILE INTERNATIONALE

МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ  
ГРАЖДАНСКОЙ АВИАЦИИ

TEL: (254-2) 622395 ICAORD  
(254-2) 622396 ICAODEPRD  
(254-2) 622391 TECHNICAL  
COOPERATION  
(254-2) 622399 ADMINISTRATION

EASTERN AND SOUTHERN  
AFRICAN OFFICE  
UNITED NATIONS ACCOMODATION  
LIMURU ROAD, GIGIRI  
P.O. BOX 46294  
00100 NAIROBI, KENYA

FAX: (254-2) 623028/520135/226706  
SITA: NBOCAA  
E-mail: icao@icao.unon.org

Réf: ES AN 4/44 – 0424

le 6 juillet 2004

**Objet: Circulaire d'Information Aéronautique (AIC) requise pour la Mise en Oeuvre du Minimum de Séparation Verticale Réduit (RVSM) dans la Région AFI**

**Suite à donner : Répondre au plus tard le 30 juillet 2004**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Quatorzième Réunion du Groupe APIRG qui s'est tenue du 23 au 27 juin 2003 à Yaoundé au Cameroun. La conclusion 14/21 de ladite réunion a stipulé notamment ce qui suit :

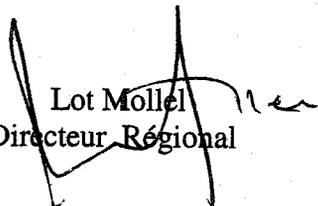
**Conclusion 14/21 : Mise en œuvre du RVSM dans la Région AFI :**

**Il est conclu que :**

**Les Etats fassent tout leur possible pour mettre en oeuvre le RVSM dans les espaces aériens sélectionnés, conformément à la date du 20 janvier 2005 fixée par le plan AIRAC simultanément avec la Région CAR/SAM.**

Comme vous le savez, les aéronefs non - RVSM ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'espace aérien RVSM et ceci entraînera des désavantages économiques pour les exploitants concernés. En vue de fournir aux usagers de l'espace aérien du temps suffisant pour respecter la date cible du **20 janvier 2005**, vous devez prendre des mesures appropriées pour publier le plus tôt possible mais au plus tard le **30 juillet 2004**, une AIC conforme au modèle en annexe et ayant pour but de prévenir les usagers de l'espace aérien de vos intentions de mettre en oeuvre le RVSM.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma plus haute considération.

  
Lot Mollé  
Directeur Régional

Annexe: